

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Mérignac - Médecins Sans Frontières - MSF Logistique - Extension - Aide à l'immobilier - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	MSF Logistique
Activité de l'entreprise	Approvisionnement de Médecins sans Frontières + centre de formation des logisticiens
Commune concernée par le projet	Mérignac
Emplois actuels	84
Création d'emplois prévus	45 (dont 25 transferts de Paris)
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification, relocalisation, création, extension....)	Extension
Surface	30 276 m ² terrain et 10 703 m ² bâtiment
Montant de l'investissement	12 000 000 €
Montant de la subvention CUB	500 000 €

*** Historique :**

Le groupe Médecins Sans Frontières est constitué de l'association MSF et de ses satellites spécialisés (MSF assistance, MSF logistique...) qui intègrent complètement son activité.

MSF a été créé en 1971, et intervient dans plus de 70 pays pour tenter de répondre aux besoins des populations en grande difficulté.

L'association MSF regroupe les missions de terrain, le siège parisien, des antennes régionales en France et un bureau aux Emirats Arabes Unis.

Ses satellites sont :

- la fondation MSF : centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires, propriétaire du siège, des entrepôts de MSF logistique, du centre de formation logistique de Mérignac
- l'association MSF logistique, objet de la demande
- l'association Epicentre : recherche médicale et formation
- la SARL Etat d'Urgence production : activité audiovisuelle autour des missions
- l'association MSF assistance : recherche de fonds auprès des entreprises
- SCI MSF et SCI sabin : propriétaires gérant les locaux parisiens.

MSF logistique est installé depuis 1992 sur le site de Mérignac. En 2000, il y a eu une première extension. Aujourd'hui MSF souhaite étendre la plate forme logistique qui gère l'approvisionnement en médicaments et matériels pour l'import et l'export des marchandises.

* Activité :

Depuis 1999, MSF Logistique est agréé « Etablissement pharmaceutique de distribution en gros à vocation humanitaire » par le Ministère de la Santé.

MSF Logistique est chargé de la préparation et du stockage de kits d'urgences standard, et de faire parvenir dans un délai court et au meilleur coût les produits dont les équipes peuvent avoir besoin sur le terrain.

MSF a créé un centre de formation pour les logisticiens qui doivent intervenir sur le terrain, leur rôle étant d'assurer l'organisation et l'intendance de l'opération sur le terrain.

MSF logistique, outre son rôle clé auprès de MSF, propose aussi ses services aux autres organisations humanitaires.

MSF Logistique assure des missions variées telles que l'analyse des demandes du terrain, approvisionnement auprès des fournisseurs, la gestion du stock, les préparations des commandes et leur suivi, l'assemblage de kits médicaux et logistique, le support et conseil aux équipes sur le terrain.

En 2009, 6000 tonnes ont été expédiées dont une partie via l'aéroport de Mérignac, ce qui représente entre 15 et 25 % de l'activité de fret de l'aéroport. Ce tonnage représente 3000 commandes par an pour 56 000 lignes d'articles et 2000 expéditions.

Depuis son implantation à Mérignac, le chiffre d'affaires est passé de 65 millions de francs (9 910 047 €) à une moyenne de 45 millions d'Euros ces trois dernières années.

* Moyens :

L'organisation MSF réalise son activité dans un bâtiment d'environ 5050 m² dont elle est propriétaire, situé à Mérignac en bordure de rocade.

Depuis 2008, MSF logistique loue une surface de stockage supplémentaire de 3000 m² à 5 kilomètres de la plateforme principale ce qui représente 30% de ses stocks.

En tout, MSF Logistique a une capacité de stockage de 8050m².

En plus, MSF a implanté à Mérignac un centre de formation de 340m² et un show room de 9460m². Ce centre a permis de former plus de 1025 stagiaires d'origines diverses.

Sur le plan humain, l'entreprise compte un effectif de 84 personnes : pharmaciens, acheteurs spécialisés dans l'agro-alimentaire, le bio-médical, la mécanique, la chaîne du froid et tous les postes logistique d'une entreprise moderne plus une équipe pédagogique de 20 enseignants formant 100 personnels de terrain par an et autant de bénévoles.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

Malgré de bonnes conditions d'implantation, la capacité logistique de la plateforme est saturée et ne permet plus de répondre à la demande des équipes sur le terrain. De plus MSF souhaite développer des programmes d'intervention pour le traitement du SIDA, de la tuberculose, du paludisme.... ce qui engendre des nouveaux besoins en terme de formation et de stockage. MSF envisage aussi le transfert d'une partie des équipes du siège parisien ce qui conduit à une extension des bureaux.

Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, MSF doit agrandir ses bâtiments d'une surface d'environ 6430 m² pour l'activité de stockage et de 1180 m² pour les bureaux et de 660 m² pour la formation qui seront construits sur la commune de Mérignac.

Le coût total de l'opération immobilière s'élève à 12 000 000 € H.T qui est portée en maîtrise d'ouvrage par la fondation MSF.

MSF logistique en profitera pour revoir la circulation au sein de la plateforme et améliorer les conditions de travail de ses salariés. Il est utile de préciser que MSF logistique travaille aujourd'hui en flux continuellement tendu.

S'agissant d'une extension, MSF s'assurera que les infrastructures et le fonctionnement du site intègre une démarche de qualité environnementale.

L'entreprise pratiquera un traitement optimisé des cibles suivantes :

- l'intégration des bâtiments dans le site et la réhabilitation de l'existant
- la maîtrise de la consommation de l'eau et de l'énergie dans une démarche bio climatique
- l'optimisation de l'acoustique et des apports lumineux
- le photovoltaïque en toiture

Ces investissements s'accompagneront de la création de 45 emplois sur 3 ans correspondant à 20 créations de postes et 25 personnes transférées du siège parisien.

De plus, l'activité de formation générera un flux de plus 200 personnes qui seront hébergées en partie sur la base, et nécessitera en appui des prestations extérieures : hôtellerie, restauration, services aux entreprises de proximité. Enfin, la plateforme est un opérateur régulier de l'activité de fret dans la région dont le volume est en croissance régulière. Ce qui a pour conséquence le développement d'entreprises de la CUB.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Construction bâtiment	10 909 091	Fondation MSF	7 200 000
Terrain	1 090 909	Mécénat	3 000 000
		Conseil Régional	500 000
		Conseil Général	500 000
		Communauté Urbaine	500 000
		Ville de Mérignac	300 000
TOTAL	12 000 000	TOTAL	12 000 000

Sur une assiette immobilière éligible de 12 000 000 € H.T, la contribution totale des collectivités s'élève à 15% de l'assiette soit 1 800 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU la délibération n°2011/309 du Conseil Régional d'Aquitaine votée le 7 mars 2011,

VU le Schéma Métropolitain de Développement économique approuvé par le conseil de Communauté le 25 mars 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la CUB, le développement de l'emploi,
- que MSF Logistique est une association spécialisée dans l'approvisionnement de Médecins sans Frontières et dans la formation,
- que ce projet permettra à MSF Logistique de poursuivre son développement,
- que l'association envisage la création de 45 emplois sur 3 ans,
- que le montant total de l'investissement immobilier est estimé à 12 000 000 HT €, objet de la demande.

DECIDE

Article 1 :

Il est attribué à la Fondation MSF une subvention de 500 000 € pour la réalisation du projet immobilier de développement de l'association MSF logistique à Mérignac est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la fondation MSF pour le compte de MSF Logistique.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB BD00 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
Pour le Président,
par délégation de signature,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AOÛT 2011**

PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2011